

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 23
- absents..... 10
- votants..... 30
- procurations..... 07

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :

télétransmission en Préfecture le :

25 AVR. 2024

publication en ligne le :

25 AVR. 2024

DAVIET Roland, Maire.

Le 23 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire de la Mairie siège, sise 143 rue de la République, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA, Mme Murielle BURDET, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Michel MARGUIGNOT, Mme Corinne MASSE, Mme Laurence ROBERT et Mme Stéphanie VEREL, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Lucien LAVOREL.

Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

Mme Murielle BURDET a donné procuration à M. Martin PONCET.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Jean-Marc LOUCHE.

Mme Corinne MASSE a donné procuration à M. Jean-Philippe BRITON.

Mme Laurence ROBERT a donné procuration à Mme Sylvie CATALANO.

Mme Sandrine CARCEY-CADET a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2024 / 35 Acquisition foncière - Commune d'EPAGNY METZ-TESSY / Consorts BURDET - Lieudit "Mandallaz" :

Madame le Premier Maire Adjoint expose ;

CONSIDÉRANT le classement des parcelles ci-après référencées au Plan Local d'Urbanisme du secteur d'Epagny en zone N "secteur naturel et forestier" et leur identification en Espace boisé à conserver au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

Parcelle	Superficie cadastrale	Lieudit	Propriétaire(s)
AX 25	7 770 m ²	Mandallaz	M. BURDET Etienne M. BURDET Simon M. BURDET Pierre-Antoine
AX 26	6 359 m ²		M. BURDET Christian
AX 27	12 278 m ²		
AX 28	838 m ²		

CONSIDÉRANT que ces tènements se situent dans le massif forestier de la Mandallaz et sont identifiés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II ;

CONSIDÉRANT que la valeur vénale des terrains susvisés peut être évaluée à 0,30 € le m² ;

CONSIDÉRANT l'accord des Consorts BURDET ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE SE PORTER ACQUÉREUR auprès de Messieurs Etienne BURDET, Simon BURDET et Pierre-Antoine BURDET, des parcelles cadastrées à la section AX sous les numéros 25 et 26 telles que figurées sous teinte jaune au plan ci-annexé, d'une superficie respective de 7 770 m² et 6 359 m², soit une superficie totale de 14 129 m², au prix de 0,30 € soit 4 238,70 €.

DE SE PORTER ACQUÉREUR auprès de Monsieur Christian BURDET, des parcelles cadastrées à la section AX sous les numéros 27 et 28 telles que figurées sous teinte violette au plan ci-annexé, d'une superficie respective de 12 278 m² et 838 m², soit une superficie totale de 13 116 m², au prix de 0,30 € soit 3 934,80 €.

DE PRENDRE EN CHARGE tous les frais afférents (frais notariés).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette délibération par actes authentiques.

DE PRÉCISER que le transfert de propriété et de risque interviendra à la réitération de la présente délibération par acte authentique.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

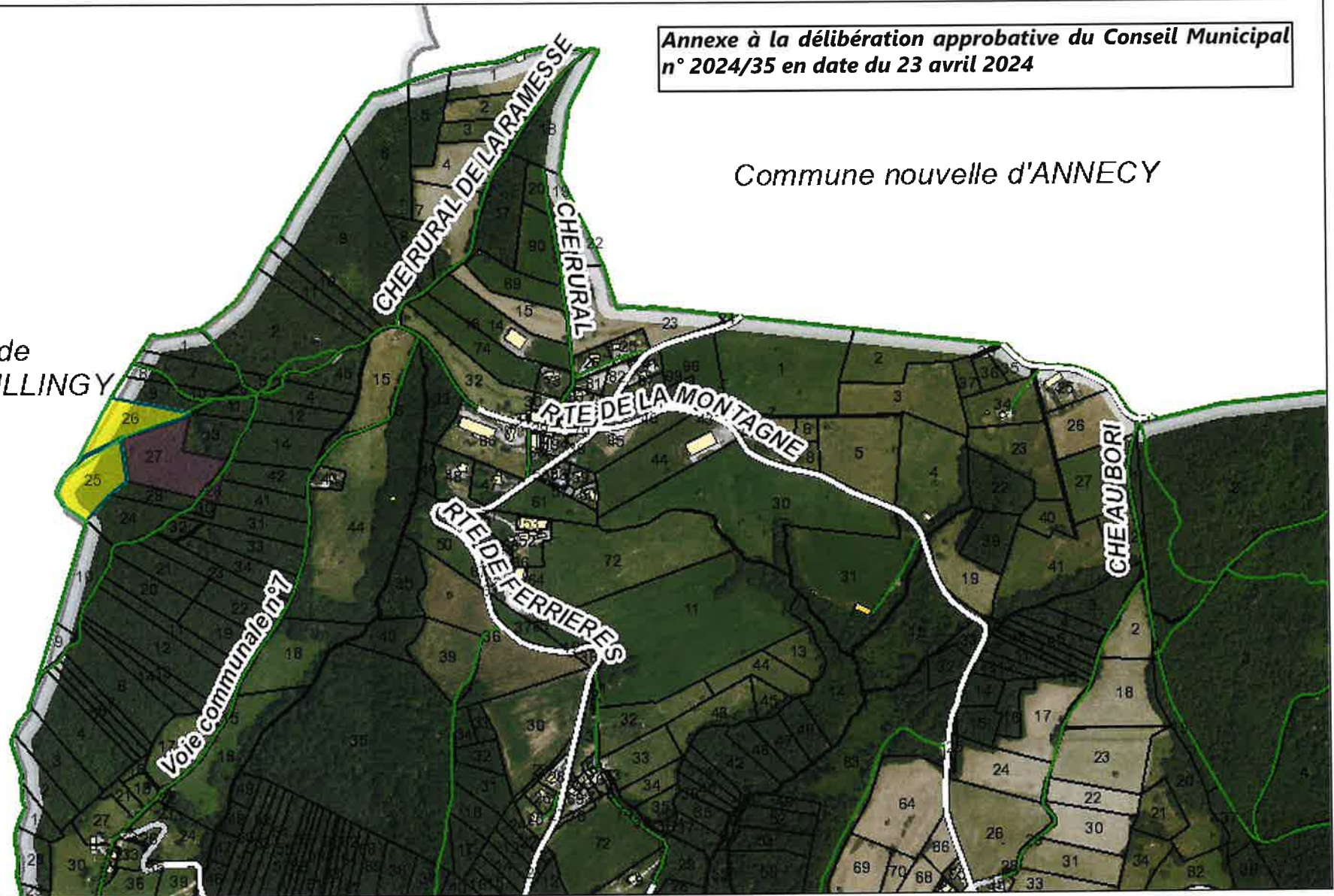
Le secrétaire de séance,

Sandrine CARCEY-CADET.

Annexe à la délibération approbative du Conseil Municipal
n° 2024/35 en date du 23 avril 2024

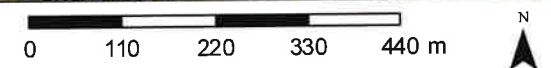
Commune de
LA BALME DE SILLINGY

Commune nouvelle d'ANNECY



 MM. Etienne, Simon, Pierre-Antoine BURDET (succession M. LAVOREL Louis)

 M. BURDET Christian



Légende